

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2023**

Sommaire

P. 4 Mot du Président

P. 5

1 Présentation et fonctionnement de l'agglomération

P. 6 Présentation

P. 8 Fonctionnement

P. 10

2 L'activité de Colmar Agglomération

P. 11 Développement du territoire

P. 19 Aménagement du territoire

P. 22 Environnement

P. 31 Cadre de vie

P. 34 Ressources

P. 41

3 Trombinoscope et organigramme

P. 42 Trombinoscope

P. 46 Organigramme

Directeur de publication : Éric Straumann
Rédactrice en chef : Lucie Hamon - lucie.hamon@colmar.fr
Rédactrice en chef adjointe : Clarisse Glenat
Conception : Greencub
Impression : Imprimerie Freppel
Crédits photos : Colmar Agglomération



MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2023 aura marqué les 20 ans de notre intercommunalité, une belle occasion pour faire le bilan des actions menées dans de nombreux domaines pour les habitants de notre territoire !

Colmar Agglomération exerce en effet des compétences précieuses pour le quotidien de ses 20 communes, en matière de développement économique, de préservation de l'environnement et de la ressource en eau, de la gestion des déchets, des mobilités, de l'habitat...

En 2023, nous avons notamment adopté notre Plan climat air énergie territorial, un plan d'action ambitieux qui vise à adapter notre territoire aux effets du changement climatique.

L'adoption de ce dispositif l'année des 20 ans fait symboliquement écho aux premières actions qui ont été portées par notre intercommunalité : la préservation de l'environnement a en effet été dès le départ un axe fort de la politique de l'agglomération, avec la création de l'Observatoire de la nature, la réalisation du champ captant du Kastenwald et la mise en place de la collecte des biodéchets, plus d'une décennie avant que cela ne devienne une obligation légale.

2023 aura également été l'année de célébration des 70 ans de la Route des Vins d'Alsace, à laquelle Colmar Agglomération s'est associée avec enthousiasme à travers l'organisation et le soutien à des événements mettant en valeur les savoir-faire et les traditions de la filière viti-vinicole locale.

Enfin, je tiens à remercier tous les agents et les élus qui s'investissent au quotidien pour faire vivre Colmar Agglomération et ses projets.

Bonne lecture !

Éric Straumann
Président de Colmar Agglomération
Maire de Colmar

Présentation et fonctionnement *de l'agglomération*

Présentation
Fonctionnement

PRÉSENTATION DE L'AGGLOMÉRATION

Carte d'identité de Colmar Agglomération

Le périmètre



COLMAR AGGLOMÉRATION AU 1^{ER} JANVIER 2023

20 communes : **115 921 habitants** : **244,36 km² de superficie**



	Surface Km ²	Population totale
Andolsheim	11,58	2 268
Bischwihr	3,23	1 195
Colmar	66,57	68 766
Fortschihr	4,78	1 195
Herrlisheim-près-Colmar	7,68	1 906
Horbourg-Wihr	9,42	6 423
Houssem	6,70	2 432
Ingersheim	7,44	4 770
Jepsheim	14,85	1 387
Muntzenheim	6,48	1 310
Niedermorschwihr	3,35	574
Porte du Ried	9,49	1 917
Sainte-Croix-en-Plaine	25,77	3 090
Sundhoffen	12,75	2 007
Turckheim	16,46	3 996
Walbach	5,45	952
Wettolsheim	8,86	1 841
Wickerschihr	2,25	730
Wintzenheim	18,97	8 311
Zimmerbach	2,26	851

FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

Un territoire, une organisation institutionnelle



NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES PAR COMMUNE

Andolsheim	1
Bischwihr	1
Colmar	30
Fortschwihr	1
Herrlisheim-près-Colmar	1
Horbourg-Wihr	4
Houssen	1
Ingersheim	3
Jepsheim	1
Muntzenheim	1
Niedermorschwihr	1
Porte du Ried	1
Sainte-Croix-en-Plaine	2
Sundhoffen	1
Turckheim	2
Walbach	1
Wettolsheim	1
Wickerschwihr	1
Wintzenheim	5
Zimmerbach	1

60
Conseillers communautaires au total

Le Président

Le Président est élu par le conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers communautaires. Il préside le conseil et le bureau.

Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'organe délibérant de Colmar Agglomération. Il vote le budget et détermine toutes les orientations de la politique communautaire. Il se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre.

Le bureau communautaire

Le bureau réunit le Président, les 11 Vice-présidents et 19 membres élus au sein du conseil communautaire. Le bureau prépare les propositions à soumettre au conseil communautaire et règle les affaires pour lesquelles il a reçu délégation.

Le collège des Maires

C'est l'instance politique clé des institutions communautaires. Elle réunit le Président de Colmar Agglomération, les Vice-présidents et les Maires des communes membres de l'intercommunalité. C'est l'organe d'orientation stratégique de la communauté d'agglomération. Le collège des Maires se réunit 6 fois par an en moyenne. Chaque Maire y dispose d'une voix, quelle que soit la taille de sa commune.

En matière de gouvernance de l'intercommunalité, le collège des Maires et Vice-présidents est le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

Les commissions

Les 3 commissions de travail permanentes ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets de délibération relevant de leurs compétences. Elles réunissent, sous la présidence d'un Vice-président délégué, les conseillers communautaires intéressés et constituent un lieu de réflexion et de débat.

- Commission de l'administration générale et des finances
- Commission de l'attractivité et de l'aménagement
- Commission de la transition énergétique et écologique

La commission consultative des services publics locaux

La commission consultative de services publics locaux examine les rapports annuels des gestionnaires des services publics relevant des compétences de Colmar Agglomération : les transports, l'office de tourisme communautaire, le service public de l'eau, de l'assainissement et les services de collecte, l'évacuation et le traitement des ordures ménagères, la gestion des campings communautaires, la société de l'aéroport de Colmar SAS, la pépinière d'entreprise et l'espace de co-working la Pep's et la mise à disposition, implantation, exploitation et maintenance de mobiliers urbains.

La commission locale d'évaluation des transferts de charges

La commission locale d'évaluation des transferts de charges est composée de deux membres des conseils municipaux des communes membres.

Son rôle est d'évaluer les transferts de charges résultant des transferts de compétences des communes à la communauté d'agglomération, afin de déterminer le montant des reversements fiscaux effectués au profit des communes, qui tiennent compte de ces transferts de charges.

L'ACTIVITÉ 2023 EN CHIFFRES

43 Marchés conclus

6 Conseils communautaires

6 Bureaux communautaires

6 Réunions Maires Vice-présidents

234 Délibérations

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1. Développement

Port Rhénan de Colmar Neuf-Brisach

Colmar Agglomération est membre du Syndicat mixte pour la gestion du Port Rhénan de Colmar/ Neuf Brisach (SMO). Le comité syndical du SMO a confié, par la mise en place d'une nouvelle délégation de service public, l'exploitation du Port Rhénan à la Société d'économie mixte à opération unique (SEMOP). En juillet 2023, le port rhénan de Colmar Neuf-Brisach a utilisé sa toute nouvelle grue pour manutentionner de premiers colis lourds. Cette nouvelle grue de marque Liebherr est d'une capacité de 500 tonnes à 18 mètres pour la manutention de pièces et colis exceptionnels.

Elle modernise l'infrastructure portuaire en lui permettant de disposer de sa propre grue avec un personnel dédié pour le chargement et déchargement de pièces lourdes et/ou volumineuses transportées par la voie fluviale. Cette grue colis lourds ou semi-lourds (turbines, rotors, cuves, chaudières, éoliennes, pelles minières...) conforte ainsi le positionnement du port Colmar Neuf-Brisach, qui bénéficie d'ores et déjà d'atouts pour son développement :

- Itinéraires routiers spécialement adaptés aux charges lourdes et volumineuses.
- À seulement 3 jours de navigation des ports d'Anvers ou Rotterdam.

Aéroport de Colmar-Houssen : nouveau hangar H19

Ouvert à la circulation aérienne publique depuis 1953 et dédié à l'aviation légère et sportive, l'aéroport de Colmar se développe régulièrement grâce à des campagnes d'investissements successives. L'aéroport est un élément d'attractivité du territoire permettant le développement des sports aéronautiques, de la vie associative mais également le développement économique grâce à l'aviation d'affaires. En effet, une vingtaine de sociétés représentant près de 17 000 salariés utilisent les services de l'aéroport pour le transport de passagers et de matériels.

Pour conforter l'attractivité et la pérennité de l'aérodrome, un nouvel hangar "H19" de 675 m² a été construit en 2022. Composé de 3 cellules, il accueille jusqu'à 10 appareils, et doit permettre d'accueillir environ 2 000 mouvements supplémentaires sur l'aérodrome chaque année. Les résultats sont encourageants puisque le nombre total de mouvements sont passés de 32 400 en 2022 à 35 800 en 2023.

Rencontre avec les forces vives économiques

Chaque trimestre, Colmar Agglomération convie les forces vives économiques du territoire à se rencontrer à l'occasion d'un petit-déjeuner.

Ces rendez-vous réguliers réunissent les chefs d'entreprises ou branches professionnelles présents au sein de l'agglomération. Des élus et représentants de Colmar Agglomération y participent également.

Ces rencontres se déroulent dans une entreprise ou structure différente à chaque fois. Elles permettent de créer une dynamique sur le territoire et de resserrer les liens entre les acteurs de la vie économique locale.



**EN 2023, 3 RENCONTRES
ONT ÉTÉ ORGANISÉES À :**

- La Pep's à Colmar
- LK Kunegel à Colmar
- Cora à Houssen

"Entretenir le patrimoine immobilier, c'est préserver l'âme et l'identité de notre territoire. C'est l'histoire de notre passé tout en solidifiant les fondations de notre avenir."

Daniel Bernard
Vice-président
en charge de l'entretien
du patrimoine immobilier



L'activité de
Colmar Agglomération

Développement du territoire
Aménagement du territoire
Environnement
Cadre de vie
Ressources

2. Développement économique

Aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, d'activités ou de services

Colmar Agglomération poursuit sa politique volontariste de soutien à l'économie locale au travers d'aides directes comme l'aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, artisanaux ou de services.

La question du dynamisme commercial apparaît comme un caractère stratégique pour Colmar Agglomération. La collectivité a donc mis en place une aide à l'aménagement intérieur pour lutter contre la vacance immobilière, qui véhicule une image négative du territoire. Ce dispositif consiste en une subvention de 20% des travaux réalisés par le nouvel exploitant d'un local vide (sans qu'un délai de vacance minimal soit imposé), dans la limite de 6 000 € d'aide. Les travaux réalisés devront être conformes aux règlements d'urbanisme et aux autorisations obtenues (autorisation de travaux, déclaration préalable, permis de construire...).

En 2023, **7 entreprises** ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif pour un montant total d'aides de **26 401 €**, soit une baisse de 31 % par rapport à l'année 2022.



Aide au développement du territoire

Colmar Agglomération s'appuie sur l'expertise des agences de développement pour mener à bien ses projets. Ces partenariats permettent de mobiliser les expertises indispensables au développement du territoire, dans un monde en forte évolution sociétale, environnementale et économique.

L'ADIRA (Agence de développement économique), Grand E-Nov+ (agence régionale de l'innovation) et l'ARTGE (Agence régionale de tourisme du Grand Est) ont bénéficié de 103 000 € au total en 2023.

Présentation du projet de développement du Biopole au Salon 360° Grand Est

Colmar Agglomération souhaite développer la zone d'activité du Biopôle.

En 2023, le salon 360° Grand Est a été l'occasion de présenter ce projet phare aux acteurs économiques régionaux, et plus particulièrement aux spécialistes du vivant végétal.



Future zone d'activités de Turckheim

Premiers gros travaux sur la zone d'activité des Moulins : la ligne aérienne RTE et les pylônes (réseau de transport d'électricité) ont été déposés dans l'emprise des terrains.

Coût global : 150 000 €, subventionnés par le fonds Friches de l'État. Le permis d'aménager a été déposé. La prospection d'entreprises suit son cours.

Des entreprises se développent à Colmar Agglomération

2 entreprises ont confirmé leur souhait de développer leur activité sur le territoire de Colmar Agglomération :

- **ECOSUN Innovation**, qui construit sa première usine de production de génératrices solaires couvrant les besoins de mobilité, d'autoconsommation et d'électrification de sites isolés.
- **Monath et Schwa Medico**, fabricant et distributeur de dispositifs médicaux.

Elles s'installeront dans la zone d'activité Ader de Sainte-Croix-en-Plaine. Au total, elles emploient plus de 50 collaborateurs et investiront plus de 7 millions d'euros pour la construction de leurs sites.



"Une voirie bien entretenue dans les zones d'activités est le socle d'une économie locale dynamique, assurant sécurité et attractivité."

Thierry Stoebner

Vice-président en charge du plan de déplacement urbain et de la voirie des zones d'activités

Zones d'activités économiques

Création d'une voie de liaison entre la rue de l'Orge et la rue des Champs dans la zone Europe à Wintzenheim

Cette opération a consisté à créer une nouvelle voie pour permettre la viabilisation de terrains au sud de la zone d'activités.



**COÛT GLOBAL
DE L'OPÉRATION**

353 000 € HT

Réaménagement de la rue Edouard Branly à Colmar

Ce projet prévoyait la reprise complète de la chaussée et des trottoirs ainsi que le renouvellement de l'éclairage public dans le tronçon est de la rue Branly.

Coût global de l'opération : 438 200€ HT

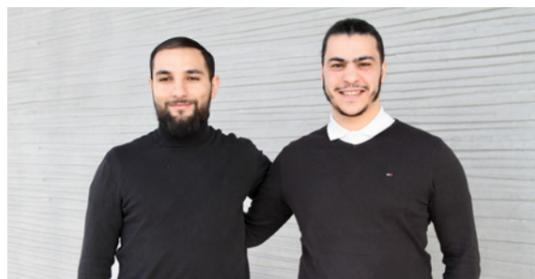
Une seconde tranche de travaux a été inscrite en 2024 pour la réfection de la rue du Unter-Theineimer-Weg permettant ainsi le réaménagement global de cette partie de la zone d'activités est de Colmar.

La pépinière d'entreprises, Espace de co-working "La Pep's"

Située 2 rue de Prague à Colmar, La Pep's est une pépinière d'entreprises et un espace de co-working, réalisée par Colmar Agglomération. Son objectif est d'accompagner les porteurs de projet dans la création et le développement de leur entreprise, en leur fournissant un lieu et des solutions adaptés.

Ce projet est la concrétisation de la volonté politique des élus de Colmar Agglomération de soutenir durablement la création d'entreprises sur le territoire. La PEP'S est un outil de développement économique et d'attractivité, qui permet de répondre aux besoins des entrepreneurs du territoire, à partir d'un modèle original de service public. Elle offre un cadre de travail adéquat, des accompagnements personnalisés et peut héberger de jeunes entreprises sur site, grâce à des loyers progressifs. C'est par la signature d'une délégation de service public en juin 2022 que Colmar Agglomération a confié l'exploitation du site à l'association BGE Alsace-Lorraine pour une durée de 4 ans.

Dans ce cadre, la mission du concessionnaire consiste à assurer la gestion du site, l'accueil, l'accompagnement des entreprises en pépinière, les activités de co-working et de location de salles et la promotion de la structure. Le concessionnaire se rémunère par les résultats d'exploitation du service, et notamment par les redevances/forfaits d'occupation, des prestations de services et de la contribution de Colmar Agglomération à hauteur de 120 000 € par an environ.



L'entreprise « Les légumes d'à côté », récompensée par le talent des cités à Paris en 2023, propose des produits de 4^e gamme pour promouvoir une alimentation saine, sûre, savoureuse et respectueuse de l'environnement (production certifiée H.V.E).

Soheib et El Hocine

Redynamisent l'économie locale en créant des emplois indirects avec les agriculteurs locaux et de l'emploi direct pour les habitants du quartier.



LA PEP'S EN CHIFFRES

L'entrée en pépinière est soumise à la validation d'un comité d'agrément qui se réunit mensuellement.

Au 31 décembre 2023, il s'est réuni **7** fois pour analyser **11** dossiers. **10** entreprises ont été retenues et se sont installées à la Pep's.

Taux d'occupation des bureaux : **72 %** et **100 %** pour les ateliers



"La Pépinière est un lieu où innovation et collaboration se rencontrent pour faire grandir les projets et les idées."

Lucien Muller

Vice-président en charge du développement économique, de l'attractivité du territoire et des relations avec les agences de développement économique régionale et départementale

3. Emploi

Clause d'insertion : un levier pour l'emploi

Il s'agit pour les collectivités et l'État d'inclure dans le cadre d'un marché public une clause qui impose aux entreprises retenues de réserver un certain nombre d'heures de travail à une action d'insertion professionnelle. La clause d'insertion professionnelle permet à une personne, de préférence domiciliée dans les zones identifiées comme prioritaires, de (re)trouver un emploi ou une formation, de conforter un projet professionnel, voire d'acquérir une première expérience professionnelle.

C'est également une opportunité pour une entreprise de repérer un futur salarié. Depuis 2006, en application de la charte nationale d'insertion, les collectivités territoriales ont la possibilité d'agir en faveur de l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. En effet, un quota de 5% de la totalité des heures travaillées dans un marché de travaux de rénovation urbaine est consacré au recrutement des demandeurs d'emploi en insertion, favorisant leur démarche.

Colmar Agglomération, en collaboration avec la Maison de l'Emploi et de la Formation Mulhouse Sud-Alsace, se charge d'animer le dispositif en vue de respecter l'embauche des publics concernés par la clause d'insertion.

Quelques chantiers concernés par la clause d'insertion en 2023

- Travaux d'entretien courant et de construction du patrimoine immobilier de Pôle Habitat Colmar
- Extension et rénovation énergétique du centre socioculturel "Le Pacific" - Colmar
- Rénovation énergétique du centre de loisirs Florimont - Colmar

CHIFFRES CLÉS 2023

Près de 16 opérations soit 50 marchés ou lots avec plus de **24 263 heures** d'insertion ont été réalisées.

75 bénéficiaires

87% ont un niveau CAP-BEP ou aucun diplôme

41% des bénéficiaires sont résidents d'un Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

Plus de **7 081** heures d'insertion réalisées en CDI ou en contrat d'apprentissage



Promotion de l'apprentissage et de la formation par alternance

La Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH) est une association reconnue d'utilité publique, fondée en 1921, et composée des membres de la Légion d'honneur désireux de se mettre au service du bien commun. La section du Haut-Rhin, forte de 400 membres, participe tout au long de l'année à des actions de citoyenneté et de solidarité.

Elle organise annuellement un concours de « Promotion de l'apprentissage » réservé aux apprentis des CFA et lycées professionnels. Colmar Agglomération soutient ce concours annuel sous la forme d'une participation financière.

EN 2023



Participation de Colmar Agglomération **3 000 €**



1 Prix d'excellence
2 Prix du mérite
2 Prix d'encouragement



5 lauréats primés

Mission locale

La Mission locale Colmar Centre-Alsace assure les missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement personnalisé des jeunes, sur les aspects liés à l'emploi, la formation, la santé, le logement et la vie quotidienne, des jeunes de 16 à 25 ans.

Elle offre ainsi un service de proximité aux jeunes non scolarisés et sans emploi et mobilise tous les moyens pour prévenir les risques d'exclusion et construire avec eux un plan d'insertion.

En 2023, Colmar Agglomération a poursuivi son engagement financier auprès de l'organisme afin de maintenir ses niveaux de prestations et d'engagement auprès des jeunes du territoire pour un montant de **185 198 € de subvention annuelle**.

Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique

Depuis 2014, Colmar Agglomération soutient, aux côtés des communes et de leurs Centres communaux d'action sociale (CCAS), l'action des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). En 2023, la participation de Colmar Agglomération dans le cadre de ce dispositif a augmenté. Plusieurs associations bénéficient de ce soutien dans le cadre de leur mission d'accompagnement des publics en recherche d'emploi ou en création d'activités.

On peut citer La Manne alimentaire, ACCES Emploi, Espoir et Manne emploi.



QUELQUES CHIFFRES DE 2023

1 480 jeunes de l'agglomération sont en contact avec la Mission locale Colmar Centre-Alsace

1 080 jeunes ont été accompagnés tout au long de 2023

849 jeunes colmariens sont accompagnés et **31%** résident dans l'un des quartiers prioritaires de la ville de Colmar

17,5% des jeunes sont en formation (initiale ou continue) et **37%** sont en formation qualifiante à la fin de 2023

93% sont en contrat d'apprentissage

Salon régional de la formation et de l'emploi

Colmar Agglomération et la Ville de Colmar soutiennent l'association Jeunes emploi formation (JEF) dans l'organisation du Salon formation emploi Alsace dont la dernière édition a eu lieu les 27 et 28 janvier 2023.

Il s'agit de rassembler en un même lieu tous les acteurs de la formation, de l'emploi et de la création d'entreprises autour d'un salon régional de 2 jours.

- Près de **16 227** visiteurs ont pu rencontrer en présentiel **350** exposants.
- **85 %** des visiteurs ont trouvé le salon intéressant et **75 %** de leurs attentes ont été répondues

Le Salon formation emploi Alsace a pu traiter l'ensemble des problématiques et des attentes qui y ont été formulées par des demandeurs d'emploi, des salariés en reconversion, des scolaires ou bien encore des jeunes diplômés.

4. Université

Subvention pour l'Université de Haute-Alsace (UHA)

Colmar Agglomération poursuit son soutien au programme d'investissements de l'UHA, en vue d'améliorer la qualité des équipements d'enseignement et l'organisation d'événements destinés à mettre en valeur les savoir-faire de l'UHA. **En 2023, Colmar Agglomération a soutenu l'Université de Haute-Alsace à hauteur de 52 965 €.**

Afin de consolider le développement des pôles d'excellence, Colmar Agglomération a soutenu le Trophée régional d'innovation alimentaire du Grand Est et le colloque sur la franchise.



En 2023, Colmar Agglomération a également soutenu la mise en place de la navette durant la pause méridienne afin d'assurer le transport des étudiants du Biopôle jusqu'au restaurant universitaire du Grillenbreit.



"Soutenir l'enseignement supérieur, c'est investir dans l'avenir, en favorisant l'émergence de talents qui dynamiseront et feront rayonner notre territoire."

Isabelle Fuhrmann

Vice-présidente en charge de la politique de la Ville et la prévention de la délinquance et de l'enseignement supérieur

5. Tourisme

Colmar Agglomération, une reprise de l'activité touristique encourageante

Les premiers chiffres de fréquentation touristique à l'échelle de Colmar Agglomération pour l'année 2023 sont très bons. Les pics d'activité ont dépassé 2019. La saison estivale a été extrêmement positive, de même que la période de Noël. **L'augmentation du flux touristique a influé sur la fréquentation des musées en 2023, avec une moyenne de + 20% de fréquentation par rapport à 2022.**

Il n'y a pas eu en 2023 de changement dans la capacité et les gammes des hébergements du territoire (hôtels, campings et hébergements collectifs), et les taux d'occupation pendant la saison estivale et la période de Noël affichent des chiffres records (en moyenne 70% pour les hôtels, 54,4% pour les meublés de tourisme).

- **963 385** nuitées hôtelières
- **858 487** nuitées dans les meublés

Les chiffres des marchés de Noël montrent également une fréquentation record.

D'après les données Orange Flux Vision Tourisme, la fréquentation globale a augmenté de 21% à l'échelle de Colmar Agglomération, fréquentation principalement portée par les marchés de Noël de Colmar.

La fréquentation stricte des marchés de Noël de Colmar est estimée à 1,57 millions de visiteurs. 51% des visiteurs touristiques étaient originaires d'autres pays, principalement de Suisse, d'Espagne, de Belgique et d'Italie. 2023 a été marquée par le retour des clientèles long courrier et notamment les Américains.

Colmar Agglomération a soutenu l'activité de l'Office de tourisme (OT) de Colmar et sa région à hauteur de 1 050 000 €, soit 35% du budget de fonctionnement de l'Office de tourisme de Colmar et sa région.

70 ans de la Route des Vins d'Alsace

Dans le cadre des 70 ans de la Route des Vins d'Alsace, Colmar Agglomération et la Ville de Colmar ont élaboré un calendrier d'animations pour valoriser le patrimoine viticole du territoire afin de mettre en avant les vigneron·nes et viticulteur·s...

Parmi les différentes animations mises en place, on peut citer :

- Des soirées accord vin et musique au Grillen,
- Des visites guidées thématiques et des expositions liées à la vigne et au vin, en partenariat avec le Musée Unterlinden, le Musée Bartholdi, le Musée d'histoire naturelle et d'Ethnographie, la Bibliothèque Europe, le Pôle média-culture, l'Office de tourisme,
- La réalisation d'un jeu de piste dans Colmar pour les enfants,
- Une marche gourmande urbaine,
- Une expérimentation pour connaître le vieillissement des bouteilles immergées à la base nautique Colmar-Houssen.

QUELQUES CHIFFRES

Estimation du coût

60 000 €

Estimation du nombre de participants aux animations

10 000

Campings

Les campings de Horbourg-Wihr et de Turckheim ont fait l'objet d'une délégation de service public en 2013. 2023 aura été une nouvelle année record grâce à une météo printanière et estivale très favorable et nécessaire pour l'hébergement de plein air. A noter également : une forte fréquentation des sites touristiques alsaciens et le retour des clientèles étrangères.

Le camping de Turckheim a principalement ciblé ses investissements sur la performance énergétique avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur les sanitaires, l'installation de compteurs électriques individuels... Le camping de Horbourg-Wihr a, quant à lui, investi dans le réaménagement de la piscine, le rafraîchissement des équipements de loisirs, la reprise de voiries ou encore le remplacement de mobil-homes et chalets.

QUELQUES CHIFFRES EN 2023

CAMPING DE TURCKHEIM

554 753 €
de chiffre d'affaires

44 468
nuitées

93 451 €
d'investissements

CAMPING D'HORBOURG-WIHR

1 372 300 €
de chiffre d'affaires

75 635
nuitées

29 412 €
d'investissements

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Aménagement

"Action Cœur de Ville"

Dans le cadre du programme Action Cœur de ville, une étude préalable menée en 2019 sur les copropriétés du centre-ville ouest de Colmar a conduit à analyser plus précisément 5 copropriétés repérées comme étant les plus fragiles. C'est dans ce cadre que la copropriété Plein Ciel à Colmar, composée de 4 bâtiments a été identifiée.

Une étude spécifique lancée en avril 2021 a établi un diagnostic de la situation économique, sociale et structurelle de cette copropriété qui est, sous administration provisoire depuis plus de 5 ans, en grande difficulté financière avec un taux d'impayé élevé.

Au regard de la situation, Colmar Agglomération a sollicité le Préfet en janvier 2023 pour créer une commission d'élaboration de Plan de Sauvegarde permettant de mettre en œuvre les outils indispensables au redressement de cette copropriété.

Contrats de mixité sociale nouvelle génération

Colmar Agglomération a co-signé les contrats de mixité sociale nouvelle génération avec les communes de Horbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim, et l'État. Cet engagement d'une durée de trois ans fixe un cadre et des moyens financiers pour construire des logements sociaux.

Ce travail est réalisé en lien très étroit avec tous les bailleurs sociaux de RHENALIA, qui disposent de patrimoine bâti sur le territoire de l'agglomération.

2. Transport et mobilité

Navette TRACE de Noël

Colmar Agglomération a mené plusieurs actions de gratuité du réseau TRACE :

- Les quatre week-ends de l'Avent.
- Navettes les samedis et dimanches durant les marchés de Noël entre le parking du Parc des expositions de Colmar et le centre-ville.





Développement du réseau TRACE

Colmar Agglomération a développé l'offre de son réseau de transports en commun pour la rendre plus attractive depuis septembre 2023, grâce à :

L'amélioration du service de transport à la demande Flexi Trace avec :

- Plus de souplesse avec la réservation de son déplacement jusqu'à une heure avant,
- Plus de liberté avec une amplitude de voyage de 6h30 à 21h,
- Plus de simplicité avec la gestion des courses via la nouvelle application mobile « FlexiTrace » qui permet la gestion des réservations, le paiement en ligne, la visualisation en temps réel du véhicule en approche et l'activation de notification du déplacement.

13 communes sont maintenant desservies par le Flexi Trace, avec l'ajout de Sundhoffen et Andolsheim en 2023.

La mise en place de la ligne 10 reliant Walbach et Zimmerbach à Colmar avec :

- Un bus toutes les heures,
- De 6h à 20h30,
- Du lundi au samedi.

Renouvellement du matériel roulant

Colmar Agglomération a continué son programme de renouvellement du parc de bus en commandant trois nouveaux bus standard fonctionnant au gaz pour un montant de 1 140 000 € TTC.



"Favoriser l'intermodalité et l'homogénéisation des transports, c'est construire un réseau fluide et connecté, au service des citoyens."

Tristan Denéchaud

Vice-président en charge des transports urbains et de l'intermodalité en vue de l'homogénéisation des transports urbains avec les partenaires régionaux et départementaux

Développement de la politique cyclable :

Alliant mobilité et environnement, le déploiement des aménagements cyclables est un enjeu majeur de Colmar Agglomération. Permettant de relier les communes entre elles, le réseau est en constant développement afin de faciliter les trajets du quotidien et de découvrir le territoire au travers d'aménagements sécurisés pour les cyclistes.

• **Projet Confluence**

Réalisation des études de maîtrise d'œuvre de l'opération. Lancement de la consultation des marchés de travaux en 2024, réalisation en 2025.

• **Herrlisheim-près-Colmar Sainte-Croix-en-Plaine**

Acquisitions des terrains nécessaires à la réalisation de la voie verte, études environnementales en cours jusqu'en septembre 2024. Travaux : 2025.

• **Jebsheim / Grussenheim :**

Élaboration de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la CC du Ried de Marckolsheim.

• **Sundhoffen / Colmar :**

Itinéraire réalisé en 2023.

• **Turckheim / Wintzenheim :**

Étude de maîtrise d'œuvre en 2023, travaux réalisés en 2024.

• **Wintzenheim / Wettolsheim :**

Itinéraire réalisé en 2023.

• **Muntzenheim / Fortschwihr :**

Étude de maîtrise d'œuvre en cours, travaux prévus en 2025.

Études transport et mobilité réalisées en 2023

- La mise en œuvre de la nouvelle station GNV TRACE.
 - Le renouvellement des abribus du réseau TRACE.
 - La poursuite des réflexions sur la réorganisation du réseau TRACE avec un réseau repensé pour 2024, proposant :
 - Un choc d'offre : +45% d'offre kilométrique,
 - Un réseau plus lisible : seulement 2 périodes de fonctionnement différentes,
 - Un réseau plus proche des habitants avec une amélioration de la desserte des communes périphérique et le renfort des secteurs de Colmar.
- L'inauguration du nouveau réseau est prévue pour le 2 septembre 2024.

3. Politique de l'habitat

Programme local de l'habitat (PLH) 2020-2025

Le 3^e PLH propose un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire avec notamment des aides financières complémentaires à la rénovation énergétique. Cette aide est destinée aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs sous plafond de ressources.

Cette aide a été revue à la hausse pour l'année 2023 avec une subvention maximale de 1000 € pour les propriétaires occupants et 3000 € pour les propriétaires bailleurs.



"Le Programme local de l'habitat façonne un cadre de vie durable et accessible, répondant aux besoins de tous les habitants de notre territoire."

Alain Ramdani

Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, de l'habitat et du Programme local de l'habitat (PLH)

QUELQUES CHIFFRES DE 2023

1 000 € d'aide par propriétaire occupant

19 bénéficiaires

Soit un total de 19 000 €

Le PLH s'engage également aux côtés des bailleurs sociaux :

254 000 € d'aides financières attribuées à Pôle Habitat Colmar Centre-Alsace, Habitats de Haute-Alsace et Centre-Alsace Habitat.

61 logements construits : 29 logements acquis/améliorés

Le bilan triennal du PLH est en cours de finalisation.

Convention intercommunale d'attribution (CIA) des logements sociaux

Véritable outil à visée opérationnelle, ce document contractuel définit les engagements d'attribution de logements sociaux quantifiés, territorialisés et évalués chaque année, pour chacun des bailleurs présents sur le territoire de l'agglomération.

La CIA vise à combiner deux types d'enjeux :

- L'accès au logement des personnes en difficulté (droit au logement).
- La recherche d'un meilleur équilibre entre les territoires (mixité sociale).

La rédaction de la nouvelle CIA 2024-2030 a démarré fin 2023.

ENVIRONNEMENT

1. Education à l'environnement

L'Observatoire de la nature

Depuis sa création en 2007, l'Observatoire de la nature a sensibilisé près de 125 000 scolaires, enfants et adultes dans le cadre de leurs loisirs ainsi que des salariés dans le cadre de formations. Bien que le siège de l'association soit situé dans la forêt du Neuland, elle étend son activité sur l'ensemble du territoire de Colmar Agglomération. En 2023, l'Observatoire de la nature a animé l'exposition itinérante sur la nappe phréatique du Rhin supérieur, accueillie par la commune de Muntzenheim.

Au cours de l'année 2023, l'association a également dispensé des formations aux agents de la Brigade verte, à des animateurs professionnels et à des enseignants. En partenariat avec l'Office central coopération école (OCCE68), l'Observatoire de la nature a formé des enseignants de Colmar à la pédagogie de « l'école du dehors », une approche éducative qui utilise l'environnement comme support d'apprentissage afin de faciliter l'enseignement et les apprentissages. Par ailleurs, dans le cadre des politiques RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) des entreprises Kermel et Coprotec, l'Observatoire de la nature est intervenu auprès de leurs salariés sur des thèmes tels que le développement durable, la gestion des déchets et la préservation des abeilles.



2. Plan climat et transition énergétique

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) est la clef de voûte de la sobriété énergétique, de l'amélioration de la qualité de l'air, de l'adaptation et de la lutte contre le changement climatique. Le PCAET est une démarche territoriale dynamique.

Le Plan climat air énergie territorial est un document réglementaire inscrit dans le code de l'environnement et révisé tous les 6 ans. Il comprend 4 documents principaux :

- Un diagnostic dressant un état des lieux du territoire.
- Une stratégie qui définit la trajectoire du territoire et des objectifs chiffrés.
- Un plan d'actions pour répondre aux enjeux soulevés dans le diagnostic et aux exigences de la trajectoire du territoire.
- L'évaluation permettant de mesurer l'impact des actions du PCAET sur l'environnement.

Par conséquent, c'est un projet pour la transition énergétique et climatique du territoire.

Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue avec une révision prévue tous les 6 ans. Au bout de 3 années de mise en œuvre, une évaluation à mi-parcours est établie. De plus, de nouvelles actions viendront l'alimenter au fil du temps.

QUELQUES CHIFFRES EN 2023 :

7 800 élèves sensibilisés de la maternelle au lycée

1 100 enfants accueillis dans le cadre de leurs loisirs

250 salariés du privé et agents des collectivités formés

25 sorties nature, ateliers et conférences proposés au grand public

Soutien à la rénovation énergétique

Un dispositif complet : conseil – accompagnement – aides

La collectivité a créé dès 2009 un Espace France Rénov'. Sa mission est d'assurer un service d'information, de conseil gratuit, neutre et objectif, priorisant la maîtrise de l'énergie dans l'habitat privé. Deux conseillers animent cet espace sur le périmètre de Colmar Agglomération, ainsi que sur les communautés de communes de la Vallée de Munster et du Pays de Ribeauvillé.

L'Espace France Rénov' assure depuis 2021 également des permanences délocalisées. Ce programme est soutenu par la Région Grand Est et l'Agence de la transition écologique (ADEME).

L'Espace France Rénov' en 2023 :

- 1 000 demandes d'information traitées dans l'année.
- Participation à 5 animations sur le territoire.

Depuis la création du service (2009) :

- Près de 11 500 demandes d'informations traitées.
- Animation de 202 événements (salons, conférences...).

Rénovation globale et performance des copropriétés

Colmar Agglomération a signé, en juin 2021, une convention avec la SEM OKTAVE afin d'accompagner la rénovation énergétique des copropriétés privées.

Celles-ci représentent 49% du parc privé de Colmar Agglomération et constituent un gisement d'économie d'énergie. Grâce au soutien financier de Colmar Agglomération, OKTAVE a pu créer un poste de conseiller en copropriétés. L'opération porte déjà ses fruits puisqu'un total de 56 projets de copropriétés sont dès à présent accompagnés (correspondant à 729 logements).



Un dispositif d'aides à la rénovation énergétique et au développement des énergies renouvelables

Colmar Agglomération a mis en place, en partenariat avec Vialis, un dispositif d'aides à destination des particuliers dans l'habitat privé.

Le dispositif créé en 2009 évolue régulièrement. Parmi les nouveautés, les aides sont étendues à certains types d'énergies renouvelables (ex : chauffe-eau solaire combiné, pompe à chaleur) ou encore sur les installations utilisant des matériaux biosourcés, au regard des avantages qu'ils présentent sur le plan environnemental et de la santé.

Les conseillers de l'espace France Rénov' de Colmar Agglomération sont à l'écoute des usagers au 03 69 99 55 69.

Formulaire de contact et prise de rendez-vous sur : agglo-colmar.fr/france-renov

QUELQUES CHIFFRES DEPUIS 14 ANS DE CRÉATION DE CE PROGRAMME :

Près de **5 500** dossiers subventionnés

Soit un montant global d'aide de **4,3 M €**

Dont **2,28 M €** de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération et **2,02 M €** de VIALIS sur son périmètre.

+ de **20 M €** de travaux mis en œuvre, avec des effets très bénéfiques sur l'économie locale.

30 000 tonnes équivalent CO2 évitées.

Création du service de Conseil en énergie partagé (CEP)

Il s'agit d'une mission proposée aux petites et moyennes collectivités de moins de 10 000 habitants qui consiste à partager les compétences d'un conseiller pour développer une politique de maîtrise des consommations énergétiques et mettre en place des actions concrètes sur le patrimoine communal (bâtiments municipaux, éclairage public).

Avantages :

- Une expertise à coût partagé et compensé, à court terme, par les économies réalisées.
- Un conseil prodigué de manière neutre et indépendante.
- Une expertise concrète et immédiate : analyse des factures, suivi des consommations, éco-gestes, établissement de cahiers des charges pour des travaux, accompagnement des gestionnaires et utilisateurs...

La Région Grand Est et l'ADEME apportent leur soutien financier au recrutement de ce conseiller, pour une période de trois ans.



"L'adaptation au changement climatique est apparue comme un enjeu incontournable, Colmar Agglomération agit pour protéger et préserver l'environnement."

Denise Stoecklé
Vice-présidente en charge de l'environnement, de l'énergie, des milieux naturels et de l'Observatoire de la nature

RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE ANNÉE CONSACRÉE À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE :

14 communes accompagnées en une année

22% d'économie d'énergie réalisées en moyenne par bâtiment grâce à la sobriété

60 bâtiments bénéficiant d'un accompagnement visant à réduire leurs consommations énergétiques

3,5 tonnes de CO2 évitées par bâtiment en moyenne

42 visites réalisées

134 points de livraisons énergétiques bénéficiant d'un suivi des consommations

26 problématiques résolues à la demande des communes

15 tonnes de CO2 émises en moyenne par les bâtiments

L'accompagnement se décline en 3 années thématiques :

- La sobriété (économiser sans investir).
- L'efficacité énergétique (investir pour économiser plus).
- Le développement des énergies renouvelables (chercher une autonomie énergétique, réduire son impact carbone).

ZOOM SUR : LES ÉCONOMIES RÉALISÉES GRÂCE À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

L'idée est de faire chauffer le bâtiment à 19°C et d'abaisser la température d'environ 3°C lorsqu'il n'y a personne. Une mise hors gel des bâtiments est planifiée pendant les vacances scolaires. Ces mesures permettent en moyenne une réduction des consommations de 22%, soit 1 100 € d'économie par an et par bâtiment.

ZOOM SUR LA JOURNÉE DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI DES COMMUNES

Alter Alsace Énergies, l'ADEME et la Région Grand Est ont organisé en 2023 sur le territoire de Colmar Agglomération une journée d'échanges et de sensibilisation à destination de l'ensemble des communes haut-rhinoises dans le cadre du programme Climaxion.



Les Zones d'accélération de production d'énergie renouvelable (ZAE nR)

La publication de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR) donne le coup d'envoi d'une planification énergétique au plus près du terrain et confie aux communes la responsabilité de définir des zones d'accélération des EnR à l'horizon 2030.

Le Service Plan Climat – Transition Énergétique a proposé aux communes de Colmar Agglomération un soutien technique à l'élaboration de la cartographie de ces zones d'accélération d'EnR (ZAE nR). L'accélération du développement de l'énergie se décline par catégorie (solaire thermique, photovoltaïque, agrivoltaïque...) en fonction des potentialités du territoire. En s'appuyant sur le diagnostic du Plan climat air énergie, le potentiel de développement des EnR de notre territoire se concentre essentiellement sur trois catégories : le photovoltaïque, la méthanisation et la géothermie.

Colmar Agglomération se distingue par son adhésion à la démarche : 100% des communes ont déposé des ZAE nR !

ZONES D'ACCÉLÉRATION DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUEVABLE

correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables, afin de répondre aux objectifs fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie

3. Eau potable, eaux usées et eaux pluviales

Actions de préservation de la ressource en eau

En 2023, Colmar Agglomération a poursuivi le développement de sa démarche préventive de préservation de la ressource en eau engagée depuis plusieurs années sur le territoire.

Elle a notamment poursuivi son partenariat avec la profession agricole sous la forme d'un contrat de solutions territorial visant une baisse de 40 à 50 % de l'utilisation des herbicides sur la zone du captage de Jebnheim. À travers ce contrat, le monde agricole s'est engagé à mettre en place des actions en faveur de la préservation pérenne de la qualité de l'eau par le développement d'une agriculture à faible impact environnemental sur la période 2022 – 2025. Le travail sur ce contrat se poursuit depuis 2019 et les premiers résultats sont d'ores et déjà visibles.

Par ailleurs, Colmar Agglomération a poursuivi le déploiement des Paiements pour services environnementaux (PSE). Ce dispositif consiste à rémunérer des exploitants agricoles volontaires, ayant des parcelles sur les aires d'alimentation des captages en contrepartie de la mise en place de pratiques favorables à l'environnement. Il a été coconstruit avec la profession agricole et adapté aux enjeux du territoire.

Contrats signés : 3 exploitations agricoles pour une période de 5 ans. Ils viennent s'ajouter aux 14 contrats déjà en place.

Au total, cela représente environ 1 340 ha engagés et un montant d'aide de 694 000 € HT.

L'agriculture a un rôle important à jouer au travers de ses pratiques dans la préservation de la qualité de l'eau. Un des moyens d'agir est l'implantation et le développement de cultures à bas niveau d'impacts, c'est-à-dire n'utilisant pas (ou très peu) de produits phytosanitaires. Toutefois ces cultures peinent à se développer sur le secteur car elles sont souvent moins rémunératrices que les grandes cultures surtout lorsqu'aucune filière stable de valorisation de ces cultures n'est existante.

Soucieuse que les changements de système mis en place par les exploitants agricoles puissent se pérenniser, la collectivité souhaite accompagner les acteurs agricoles dans le développement de nouvelles filières locales. C'est dans cette optique que Colmar Agglomération a lancé fin 2023 une étude de faisabilité d'une filière foin à destination des centres équestres en partenariat avec la commune de Guémar. En parallèle, Colmar Agglomération est l'une des porteuses du plan herbe « Ried vivant », projet à grande échelle ayant pour objectif d'accompagner la pérennisation des surfaces en prairie existantes, le développement de surfaces supplémentaires et l'amélioration de leur qualité floristique.

De plus, elle cherche à développer une politique foncière visant à préserver les prairies humides du secteur nord de Colmar en mettant en place des baux ruraux à clauses environnementales sur des parcelles publiques.

Enfin, elle a aussi lancé une étude de vulnérabilité des captages du Dornig et du Neuland afin de connaître les secteurs les plus à risque pour la qualité de l'eau distribuée et bien cibler les actions à mettre en place pour sa préservation.

"Depuis sa création la collectivité à cœur de préserver la richesse de son patrimoine, en menant des actions ambitieuses de protection de l'eau."

Benoît Schlusel

Vice-président en charge de la coordination en matière d'eau potable et d'eaux pluviales, de l'assainissement collectif et de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement

TRAVAUX 2023

Montants cumulés de réhabilitation et d'extension de réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales : **6 960 000 € HT**

.....

Au total, Colmar Agglomération a renouvelé **2 785 mètres** de réseau d'eau potable et **643 mètres** de réseaux d'assainissement.

Colmar Agglomération travaille à l'amélioration du fonctionnement de son système d'assainissement, afin de limiter la pollution du milieu naturel, par la poursuite de l'étude diagnostic et de la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales sur l'ensemble du réseau relié à la station d'épuration de Colmar. Cette étude permet de remettre à jour les orientations fondamentales en termes d'investissement et de fonctionnement, à moyen et à long termes, du système de gestion des eaux usées et des eaux pluviales de l'agglomération.

Colmar Agglomération a également continué la mise en œuvre de son programme de travaux de mise aux normes des réseaux d'assainissement à Horbourg-Wihr consistant à diminuer les entrées d'eaux claires et d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement et favoriser la mise en œuvre d'une gestion alternative des eaux pluviales dans la commune. Cette opération est estimée au total à plus de 9 millions d'euros. Les travaux de construction de la nouvelle station de pompage et de mise en place d'un traitement des rejets au milieu naturel ont démarré courant 2023 et se poursuivront en 2024. Le montant des travaux s'élève à 3 692 700 € HT. D'autres travaux d'élimination des eaux claires parasites ont été réalisées en parallèle sur la commune pour un montant de 428 189 € HT.

Installation de 300 nouveaux capteurs de fuite : détection et intervention plus rapide

Travaux de gestion intégrée des eaux pluviales et de dé raccordement des eaux pluviales du réseau d'assainissement

En 2023, Colmar Agglomération a poursuivi le développement de sa politique de déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire d'assainissement et de recours à la gestion intégrée des eaux pluviales dans le cadre des différents aménagements réalisés par les communes de l'Agglomération, notamment en recourant à des ouvrages surfaciques et végétalisés d'infiltration (noues d'infiltration).

Ces travaux permettent de décharger les réseaux d'assainissement en gérant à la source les eaux pluviales et ainsi de réduire l'impact du système d'assainissement sur le milieu naturel par temps de pluie. La création d'ouvrages végétalisés apporte également des îlots de fraîcheur supplémentaires dans les communes.

En 2023, environ 26 305 m² de surfaces imperméabilisées ont été déconnectées du réseau unitaire et gérées par infiltration et plus de 5 932 m² de surfaces imperméabilisées ont été végétalisées : Place de la Cathédrale, rue Frédéric Kuhlmann, route de Wintzenheim à Colmar, carrefour RD418/RD111 à Horbourg-Wihr ou encore les travaux de végétalisation de la cour du Groupe scolaire La Dame Blanche à Wintzenheim.

Mise en œuvre du contrat de territoire Eau et Climat (CTEC) :

Colmar Agglomération et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ont signé, en juillet 2022, un Contrat de territoire eau et climat (CTEC). Ce programme vise non seulement à protéger la ressource en eau, prévenir les impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement mais aussi à se prémunir des effets du changement climatique.

De 2022 à 2025 : 15,7 millions d'euros seront investis dont 53 % seront pris en charge par l'Agence de l'eau.

4. Déchets

Les biodéchets

2023

Quantité de restes alimentaires collectés :

4 125 tonnes

Soit
79 tonnes par semaine

Soit
9 bennes par semaine

Soit **36 kg**
de restes alimentaires par an et par habitant

Parallèlement, les ordures ménagères incinérées diminuent pour atteindre 21 671 tonnes en 2023. Les nouvelles consignes de tri du plastique devraient encore faire baisser ce tonnage. Rappelons qu'en 2004 ce sont quelques 33 000 tonnes qui étaient incinérées pour 8 communes contre 20 communes aujourd'hui.

Les déchetteries

L'agglomération fonctionne avec 3 nouveaux centres de tri depuis fin 2019.

Le tri des déchets a progressé pour atteindre le ratio de 81,5% de déchets recyclés.

Sur les déchetteries Ladhof et Europe, les usagers sont systématiquement accueillis par un agent qui gère une ressourcerie. Celles-ci ont permis de réemployer une centaine de tonnes d'objets.

La fréquentation reste stable aux alentours de 210 000 passages par an sur les 3 sites.

La filière pneumatique "véhicule léger" a débuté courant 2022 sur les déchetteries de Ladhof et Europe. Après contrôle de l'agent de la ressourcerie, l'usager peut déposer 4 pneus par foyer et par an. 6 200 pneus de "véhicule léger" ont pu suivre la filière de revalorisation pour l'année 2023.



Tri des emballages et papiers usagés

Le réseau des conteneurs est constitué de 307 sites, dont 264 enfouis, soit 86% du réseau. Ces sites représentent 1 034 conteneurs sur toute l'agglomération, dont 905 enterrés. A cela, il faut rajouter 225 conteneurs enterrés destinés aux ordures ménagères.

Un programme de densification de conteneurs de collecte sélective a été réalisé courant 2023 :

- Colmar : rajout d'un ou plusieurs conteneurs papiers/emballages rue de la Semm, rue Bugatti, rue Monnet, rue Saint-Josse et devant le stade de l'Orangerie,
- Fortschwihr : création d'un site rue de l'Etang,
- Horbourg-Wihr : agrandissement du site rue des Césars,
- Turckheim : rajout d'un conteneur papiers/emballages rue De Lattre et Route Romaine.

En 2023, les quantités de verre collectées sont restées stables (3 865 tonnes).

Au 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri ont évolué : depuis cette date, tous les emballages en plastique doivent être déposés dans les conteneurs de tri jaune.

Afin de sensibiliser la population à l'évolution des consignes de tri, Colmar Agglomération a distribué à tous ses habitants un kit de tri au printemps 2023. Ce kit était composé d'un sac de pré-collecte, d'un flyer explicatif et d'une règlette qui indique où déposer les déchets selon leur nature.

En 2023, la collectivité a constaté une augmentation de 2,8 % des tonnages de papiers / emballages, ce qui représente 141 tonnes supplémentaires dans les conteneurs de tri jaunes : 5 243 tonnes (45,2 kg/an/hab) contre 5 102 tonnes (44 kg/an/hab) en 2022. Cette augmentation a lieu malgré la diminution générale de production de journaux, revues, magazines, dont le poids est non négligeable.

On constate également une augmentation de 26 % de la fraction emballages collectés dans les conteneurs de tri : 2 527 tonnes en 2023 contre 2 000 tonnes en 2022. Ce chiffre est capital, car c'est dans cette catégorie que figurent tous les nouveaux emballages à trier depuis le 1^{er} janvier 2023. La baisse des refus de tri passe de 15,3 % en 2022 à 12,7 % en 2023 (les déchets déposés dans les conteneurs de tri alors qu'ils ne devraient pas s'y trouver).

ENSEMBLE, CONTINUONS À TRIER NOS DÉCHETS!



Ces résultats sont également à mettre au bénéfice d'actions de sensibilisation et de communication régulières. En effet, la cellule d'accueil des usagers et les contrôles de conformité des déchets présentés dans les récipients de collecte stimulent les gestes de tri des particuliers.

Les résultats positifs sont attribuables aux actions de sensibilisation et de communication régulières, ainsi qu'à l'accueil des usagers et aux contrôles de conformité des déchets, qui encouragent les particuliers à mieux trier leurs déchets.

Depuis 2011, la collecte des emballages a progressivement augmenté de 15 à 20 % suite à la mise en place de la collecte des biodéchets.

En 2023 : + de 230 animations de sensibilisation au tri et à la collecte des papiers et emballages (Ecol'O Tri) ont été réalisées dans les établissements scolaires soit 4 900 enfants sensibilisés.

Les animations ont été opérées par :

- La Chambre de Consommation d'Alsace : 110 animations
- L'Observatoire de la nature : 80 animations
- Ba Banga Nyeck : 40 animations

Ces 3 structures imprègnent durablement le comportement des jeunes générations en matière de tri des déchets.

Ainsi, l'année 2023 restera marquée par la mise en place de l'extension des consignes de tri, du passage des conteneurs de la couleur bleue à la couleur jaune ainsi que par la densification du réseau dans les 20 communes de l'agglomération.

BUDGET DE L'OPÉRATION :

EXTENSION DES CONSIGNES

149 000 €

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

La mission du PLPDMA est d'élaborer et d'engager des actions permettant une prévention quantitative (éviter, réduire, retarder l'abandon des produits) mais également qualitative (limiter la nocivité des déchets ou de leur traitement) des déchets sur le territoire.

DISTRIBUTION DE POULES EN 2023

756 poules distribuées à 378 foyers de Colmar Agglomération

Cette opération consiste à valoriser des pratiques traditionnelles d'économie circulaire toujours d'actualité, notamment dans les communes, et qui se développent aujourd'hui jusque dans les territoires urbains : les poules nourries de nos déchets alimentaires nous fournissent en retour des œufs frais.

Deux poules consomment environ 100 kg de déchets alimentaires/an, ce qui correspond à la production annuelle de déchets alimentaires d'un foyer de 2 personnes. Une poule vit en moyenne 4 ans.

En 9 ans d'opération, on estime que près de 255 tonnes de biodéchets ont été détournés de l'incinération.



Ateliers zéro déchet et rendez-vous du jardinage écologique

Depuis 2018, les habitants peuvent se former tout au long de l'année aux gestes de prévention des déchets. Ces ateliers gratuits sont organisés sur tout le territoire afin d'être accessibles au plus grand nombre.

Entre le lancement du programme en juillet 2018 et décembre 2023, **276 ateliers zéro déchet et 72 rendez-vous du jardinage écologique ont été organisés**, permettant de sensibiliser directement 1 205 personnes à la réduction des déchets qui sont autant d'ambassadeurs des bonnes pratiques auprès de leurs connaissances.

Ce programme s'étoffe d'année en année et, en 2023, un prêt de couches lavables a été proposé pour la première fois. Celui-ci permettait à 10 foyers de l'agglomération de tester cette alternative durable. Le bilan de l'opération a été positif puisque tous les foyers participants ont annoncé vouloir poursuivre l'expérience par un achat personnel.

En plus du programme annuel, des groupes constitués font des demandes pour bénéficier d'interventions. C'est par exemple le cas de l'association "Miette de Pain" d'Horbourg-Wihr qui a pu organiser des ateliers "fabrication de produits d'entretien et cosmétiques naturels" pour ses adhérents. Ces interventions permettent d'élargir et de diversifier le public sensibilisé à la prévention des déchets et ont vocation à se poursuivre dans le futur.

Si des habitués s'inscrivent d'année en année aux différentes interventions proposées, le programme attire de nouvelles personnes à chaque nouvelle édition. En 2023, ce sont 146 nouveaux participants qui s'y sont inscrits, démontrant un renouvellement du public intéressé et touché par ces actions.



CADRE DE VIE

1. Politique de la ville

La Politique de la ville est une compétence obligatoire, confiée à Colmar Agglomération depuis 2014. Il s'agit d'une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers prioritaires, visant à améliorer les conditions de vie des habitants.

La Politique de la ville s'appuie sur un document cadre partenarial : le Contrat de ville.

Les Contrats de ville 2015-2023 s'étant achevés le 31 décembre 2023, Colmar Agglomération et la Ville de Colmar ont engagé une démarche d'élaboration du nouveau Contrat de ville, qui s'étendra sur la période 2024-2030.

Le décret du 18 décembre 2023 est venu actualiser la géographie prioritaire. Comme en 2014, le territoire de Colmar Agglomération comporte deux quartiers prioritaires, situés à Colmar : le quartier Europe-Schweitzer et le quartier Saint-Vincent-de-Paul (anciennement Bel'Air-Florimont).

De par ses compétences, Colmar Agglomération assure la gouvernance du Contrat de ville et du Programme de renouvellement urbain.

Colmar Agglomération participe également directement au soutien d'actions en faveur du mieux vivre-ensemble, à travers le dispositif VVV (Ville vie vacances).

Ce dispositif, piloté par la Préfecture du Haut-Rhin, œuvre pour la prévention de la délinquance et la protection de l'enfance et de la jeunesse.

Il s'adresse aux enfants et aux adolescents, âgés de 11 à 18 ans, avec un quota minimum de 50 % de filles, leur permettant de bénéficier d'actions à caractère ludique ou sportif, vecteur de valeurs.

En 2023, les associations se sont mobilisées et ont monté des projets avec les jeunes.



2. La Base nautique

La base nautique de Colmar Houssen confirme son succès !

Avec 97 042 entrées en 2023, dont 86 622 visiteurs individuels, la fréquentation continue d'augmenter année après année. Malgré une météo parfois capricieuse, le site a généré plus de 267 000 € de recettes, témoignage de l'attractivité de cet espace incontournable de loisirs à Colmar. Pour la saison 2023, il a été décidé de reconduire une ouverture élargie de mi-mai à fin septembre. Ainsi, 13 232 personnes ont profité de cette ouverture hors saison estivale. En 15 ans, près de 800 000 usagers ont profité de la plage de sable fin et de la baignade surveillée.

La base nautique propose une variété de services pour tous les âges :

- Une plage de sable fin de 380 mètres de long avec deux espaces nautiques surveillés, un snack-bar, des blocs sanitaires, un poste de secours, une aire de jeux pour les enfants de 2 à 6 ans, ainsi qu'une table de ping-pong.
- Un parc ombragé aménagé : le village des huttes, la colline des glissades, un espace fitness, des tables de pique-nique, un bateau échoué, et bien plus encore.
- Un espace sportif ; situé entre la plage et le parc ombragé, cet espace comprend un terrain de beach soccer, deux terrains de beach-volley, et deux terrains de pétanque.



"L'implantation d'une base nautique à Colmar Agglomération est bien plus qu'un ajout au paysage local ; c'est une promesse de dynamisme."

Marie-Laure Stoffel

Vice-présidente en charge de la base nautique de Colmar-Houssen, de la fourrière automobile et des gens du voyage

Des événements majeurs sont organisés sur ce site depuis son ouverture. Récapitulatif des événements qui se sont déroulés en 2023 :

- Le feu d'artifice de la Fête nationale. "Pleins feux sur la plage" avec plus de 7 000 visiteurs.
- 2 journées gratuites de baptême de plongée.
- 3 semaines d'animations gratuites pour les enfants de 6 à 12 ans intitulées "Nagez grandeur nature".
- 1 chasse aux trésors sous-marine.
- 1 rencontre "Jobs & tongues" pour les demandeurs d'emploi.
- 1 cross-fit.
- Des cross scolaires.
- 1 challenge de beach volley "Montaine Thomasset".

Contrôle de l'Agence régionale de la santé (ARS):

Tout au long de la saison d'ouverture de la base nautique, l'Agence régionale de santé effectue des prélèvements hebdomadaires pour contrôler la qualité de l'eau. Grâce à ces contrôles réguliers, le site maintient une excellente classification de la qualité de l'eau.

3. Animations été

Le nombre de stages proposés par les 72 partenaires associatifs s'élevait à 435 en 2023.

- 414 stages ont été réalisés.
- Le nombre de places de stages proposé s'élevait à 6 496.
- 5 208 places ont été réservées. Soit un taux d'occupation de 80 %.
- 2 619 enfants ont participé aux stages.
- Les animations d'été ont retrouvé leur dynamisme d'avant crise.

435 stages proposés

2 619 enfants participants



4. Fourrières

Fourrière animale

En 2023, plus de 1 000 animaux ont transité par la fourrière animale. Colmar Agglomération s'est engagée à attribuer une subvention d'un montant de 92 500 € correspondant à un montant de 0,81 €/habitant.

Fourrière automobile

En 2023, 584 véhicules ont été placés en fourrière, ce qui marque une baisse significative par rapport à 2022 de 22% alors que l'activité avait déjà chuté de 18% par rapport à l'année précédente.

Environ 85% des enlèvements ont été effectués par la police municipale de Colmar. La police nationale et les différentes gendarmeries ont représenté environ 7% des mises en fourrière, en légère hausse, le reste relevant des autres polices municipales, y compris celles des communes hors agglomération conventionnées soit 4 véhicules.

La baisse du nombre de véhicules placés en fourrière de 2020 à 2023 s'explique principalement par une sensibilisation accrue des résidents locaux et des visiteurs concernant les règles de stationnement, en particulier durant les périodes de marchés hebdomadaires comme ceux de Noël ou de Pâques. La suppression des places de parking lors de manifestations en zone piétonne et les travaux place de la Cathédrale ont également eu un impact direct sur les infractions de stationnement.

5. Aires d'accueil pour les populations nomades

L'aire permanente d'Horbourg-Wihr présente un taux d'occupation de l'ordre de 59% et celle de Colmar un taux d'occupation de 60%. Les taux d'occupation sont relativement stables dans le temps.

Fin 2023, Colmar Agglomération a lancé une étude de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale réalisée par l'association Appona68 pour étudier les besoins en matière de logements les plus adaptés aux situations rencontrées par les gens du voyage sur le territoire.

6. Chats errants

Certaines communes de Colmar Agglomération doivent faire face à la présence de chats errants sur leur territoire. Afin de proposer une gestion durable de ces populations, une campagne a été menée pour la 3e année consécutive pour procéder à leur capture à des fins de stérilisation et d'identification, puis relâchement sur site. Colmar Agglomération prend ainsi à sa charge les frais sur la base d'un montant forfaitaire de 10 000 €.



RESSOURCES

1. La communication communautaire

Colmar Agglomération a fêté ses 20 ans !

Née en 2003 avec 8 communes, elle s'est étendue à 20 et compte désormais plus de 115 000 habitants

Ces 20 dernières années ont été marquées par de nombreux projets, notamment dans les domaines économiques et environnementaux. Pour célébrer cet anniversaire, Colmar Agglomération a rendu hommage à ses fondateurs et à tous ceux qui contribuent à son développement. Cet anniversaire a été marqué par la cérémonie de remise des trophées du dispositif « Colmar Agglo Entreprenid ».

L'été de l'Agglo

L'été de l'Agglo a été un temps fort de cette année, avec une troisième édition qui a soutenu financièrement 15 événements organisés par des associations locales, jusqu'à 1 500€ par projet. Une initiative qui permet de renforcer le tissu associatif local mais aussi de dynamiser le territoire.

Le magazine "Ça c'est nous"

Le magazine "Ça c'est nous" met en lumière les actions de l'agglomération, donne la parole aux habitants et valorise le territoire. La rubrique "Ils font l'agglo" leur est dédiée. 3 numéros, dont un numéro spécial 20 ans de l'agglomération, ont été mis à la disposition des habitants du territoire en 2023.

"Pleins feux sur la plage" 2^e édition

L'événement phare de l'été, a attiré plus de 7 000 visiteurs grâce à un feu d'artifice spectaculaire se reflétant sur l'eau de la base nautique.

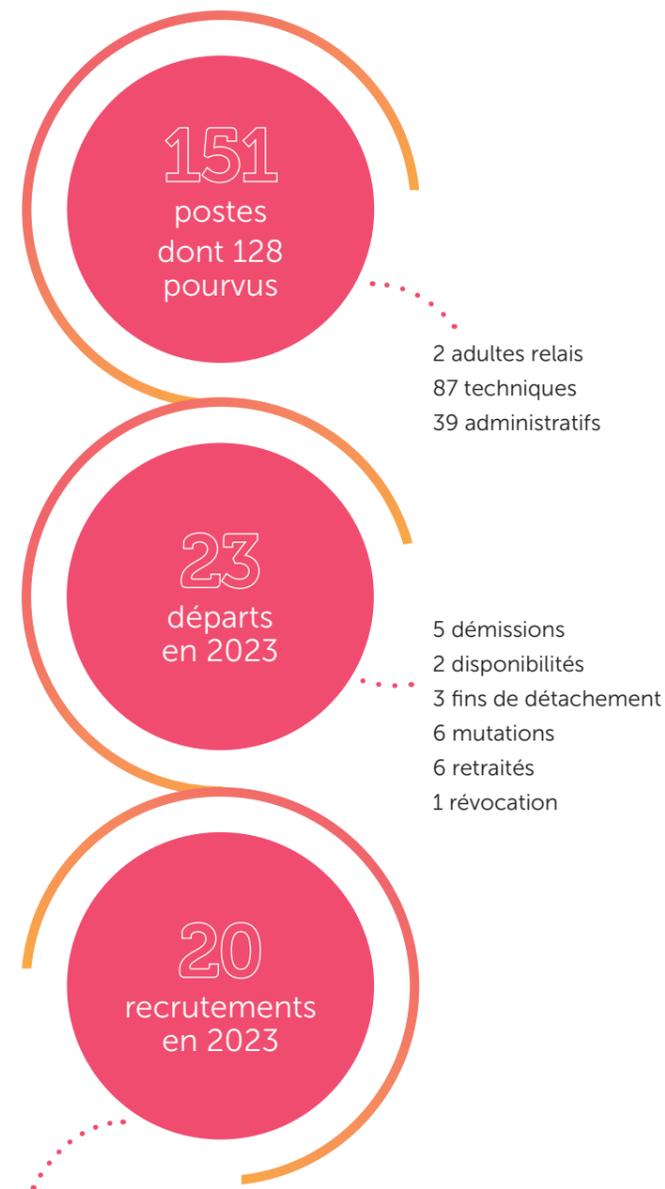
La communication au sein des 20 communes se professionnalise de plus en plus. Pour y parvenir, deux séminaires ont été organisés en 2023.

Ces rencontres permettent aux élus et aux agents spécialisés dans la communication de se réunir, d'échanger leurs expériences et de travailler ensemble pour créer une communication cohérente, structurée et adaptée aux besoins des habitants du territoire.



2. Ressources humaines

Effectif de la collectivité au 31 décembre 2023



"Les ressources humaines sont le pilier essentiel de notre collectivité en termes de développement et de cohésion."

Serge Nicole
Vice-président en charge de l'administration générale (notamment les affaires juridiques, les assurances, l'informatique), les ressources humaines, la représentation de Colmar Agglomération aux instances paritaires du personnel et de la présidence de la commission consultative des services publics locaux

3. Ressources financières

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement en 2023

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement de Colmar Agglomération (504 € par habitant en 2022) sont inférieures à la moyenne des intercommunalités de la même strate (643 € par habitant).

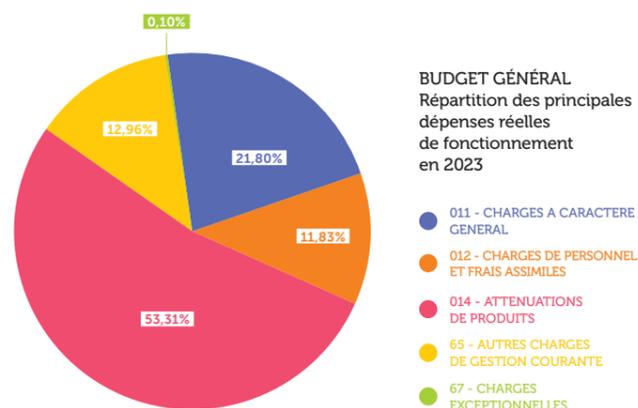
Sur le budget général

Entre 2022 et 2023, les dépenses réelles de fonctionnement se maintiennent en passant de 58,8 M€ en 2022 à 59 M€ en 2023 (+ 0,40 %).

Les mécanismes financiers qui relient Colmar Agglomération à ses communes-membres et les reversements ou dotations alloués aux communes-membres représentent désormais 53% des dépenses réelles de fonctionnement de Colmar Agglomération :

- L'attribution de compensation de 25,2 M€ (219 € par habitant en 2022) se situe dans la moyenne haute des intercommunalités.
- La dotation de solidarité communautaire versée par Colmar Agglomération (47 € par habitant en 2022) se situe dans la moyenne haute des intercommunalités. Cela confirme l'importance du soutien de Colmar Agglomération aux communes-membres.
- Dans le cadre de la stratégie d'optimisation financière du territoire présentée et concrétisée dans le pacte financier et fiscal 2022-2026, Colmar Agglomération prend en charge l'intégralité du FPIC, en lieu et place des communes membres. Colmar Agglomération s'est acquittée de 498 K€, soit 275 K€ d'économies pour les communes-membres.

Les dépenses de personnel atteignent près de 7 M€ en 2023, soit une hausse de 9% en 5 ans. Comparativement aux autres EPCI, en 2022, le niveau des dépenses de personnel par habitant de Colmar Agglomération se situe dans le bas du panier. Elles n'atteignent que 36% de la moyenne constatée en 2022 : 61€ par habitant contre une moyenne de 169€.



Colmar Agglomération a dû assumer les contraintes exogènes et endogènes classiques pour une collectivité :

- La hausse de 3,5% du point d'indice des fonctionnaires décidée par le Gouvernement au 1er juillet 2022 qui a représenté un effort de 100 K€ sur 6 mois en 2023;
- La hausse de 1,5% du point d'indice des fonctionnaires décidée par le Gouvernement au 1er juillet 2023 qui a représenté un effort de 40 K€ sur 6 mois en 2023;
- L'impact de l'effet Glissement-vieillesse-technicité (GVT) qui s'est traduit par le coût des avancements et des promotions pour 100 K€ ;

Au total, les contraintes exogènes et endogènes représentent un coût de 240 K€ en 2023.

Les dépenses de fonctionnement évoluent également bien sûr en fonction de l'évolution des compétences exercées et des actions mises en place développées dans ce rapport d'activités :

- **Développement économique** : l'ouverture de la pépinière d'entreprises avec le versement de la participation de Colmar Agglomération au concessionnaire BGE (75 K€ en 2022, 140 K€ en 2023), le programme Peps'Co, le dispositif d'aide aux jeunes agriculteurs en bio ou en reconversion.
- **Environnement** : la poursuite de la démarche préventive de préservation de la ressource en eau, notamment avec la profession agricole.
- **Gestion des déchets** : l'évolution des consignes de tri et la reprise gratuite de pneus des véhicules légers et des motos des particuliers ;
- **Tourisme et évènementiel** : Les 20 ans de Colmar Agglomération, le développement des navettes de Noël (coût de 230 K€ - Participations et subventions : 200 K€) ; l'organisation de « Pleins feux sur la plage » dans le cadre des festivités de la Fête nationale, coût : 53 K€, etc.

Sur le budget eau potable et le budget assainissement

Ces 2 budgets annexes sont fortement impactés par l'évolution importante des charges à caractère général qui passent globalement de 10,5 M€ en 2022 à 11,7 M€ en 2023 (+11,4%), en raison notamment de l'actualisation des prix du marché d'exploitation directement liée à la hausse des matières premières.

Sur le budget transport

Les dépenses d'exploitation du budget annexe transport passent de 9,5 M€ en 2022 à 12,5 M€ en 2023, soit une hausse de 31,81 %.

La hausse substantielle des dépenses d'exploitation entre 2022 et 2023 est principalement due à 4 facteurs :

- L'actualisation du forfait de charges, en raison de l'envolée du prix du gaz et du coût des services (coût de 1,5 M€) ;

- Une aide exceptionnelle de 1,2 M€ qui a dû être apportée au concessionnaire afin de ne pas déséquilibrer l'économie du contrat, compte tenu de la conjoncture.
- Une nouvelle liaison de bus inaugurée entre Colmar et Walbach. Coût de l'action : 70 K€ par an ;
- Une modernisation du service de transport à la demande « Flexitrace » impulsée, avec la mise en service d'une application permettant la réservation en ligne jusqu'à une heure avant la course. Ce service offre aux usagers la possibilité de se rendre dans les différentes communes de l'agglomération en-dehors du passage des lignes de bus régulières. Coût de l'action : 100 K€ par an.

Évolution des recettes réelles de fonctionnement en 2023

Sur le budget général

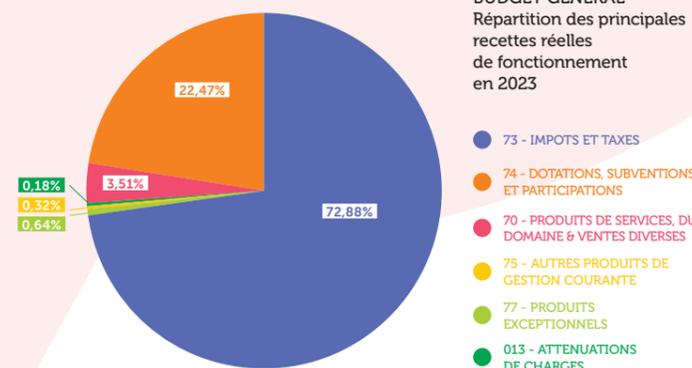
Les recettes réelles de fonctionnement passent de 69 M€ en 2022 à 74,2 M€ en 2023, soit une hausse de 7,39 %. Il est à noter surtout la hausse non négligeable des recettes fiscales (+ 4,2 M€) liée à la revalorisation législative des bases des impôts « ménages » (+ 7,10 % en 2023) cumulée au dynamisme des impôts économiques.

Les produits de contribution foncière des entreprises ont aussi augmenté de 6,67 % à taux d'imposition inchangé, l'exercice 2023 s'est donc également révélé dynamique dans la création et l'extension de locaux professionnels.

Depuis l'exercice 2023, les collectivités ne perçoivent plus de recettes de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Ainsi, les entreprises acquittent encore 50 % de la CVAE qu'elles ont versée en 2022.

Colmar Agglomération perçoit en compensation :

- Une part fixe définie sur une moyenne quadriennale (2020-2023) adossée aux produits de CVAE perçus en 2020-2022 et aux produits qui auraient dû être perçus en 2023. Pour Colmar Agglomération, la part fixe représente 8,4 M€ ;
- Une part variable en fonction de la dynamique de la TVA nette nationale constatée sur l'exercice, soit 1 M€.



Sur le budget eau potable et le budget assainissement

Les recettes d'exploitation passent de 21,4 M€ en 2022 à 22,4 M€ en 2023, soit une hausse de + 4,7 %.

Elles sont principalement constituées des produits des services (98,57 %), parmi elles les recettes liées à la vente aux abonnés et les redevances de l'Agence de l'Eau afférentes. Pour mémoire, les redevances d'eau et d'assainissement se composent d'une part variable en fonction de la consommation et d'une part fixe relative à la location de compteur.

Au regard de l'actualisation des prix du marché d'exploitation et de l'ampleur du programme d'investissement 2023-2026, la revalorisation des redevances devenait inévitable. Ceci a permis de générer 1 M€ de recettes supplémentaires en 2023.

Sur le budget transport

Les recettes d'exploitation passent de 10,9 M€ en 2022 à 14,7 M€ en 2023, soit une hausse de + 35 %.

Les produits des services sont constitués exclusivement des recettes de billetterie (2,4 M€). Elles enregistrent une importante hausse (+ 19,62 %) en 2023 en raison du niveau retrouvé de la fréquentation après la crise sanitaire. Par ailleurs, les produits du versement mobilité dont le taux a été porté à 0,80 % en 2023 afin de faire face à la flambée des prix énergétiques et financer à terme la refonte du réseau, enregistrent de ce fait, une hausse conséquente de 2,1 M€ en 2023.

En 2023, Colmar Agglomération a bénéficié par ailleurs d'un dispositif de soutien exceptionnel de l'Etat au bénéfice des autorités organisatrices de la mobilité qui ont dû faire face à une augmentation exponentielle de leurs charges à hauteur de 417 K€.



"Le dynamisme économique du territoire est une priorité pour l'agglomération qui investit pour soutenir le développement du tissu économique local."

Christian Rebert

Vice-président en charge des finances et des budgets, de la présidence de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID) et de la mutualisation des services

Évolution de la capacité d'autofinancement

Sur le budget général, la capacité d'autofinancement brute enregistre une bonne performance en passant de 10,2 M€ en 2022 à 14,7 M€ en 2023, soit une hausse de 43%. Sur le budget eau potable et le budget assainissement, la capacité d'autofinancement brute passe globalement de 6,6 M€ en 2022 à 7,2 M€ en 2023, soit une hausse de 9%.

Sur le budget transport, la capacité d'autofinancement brute passe de 1,1 M€ en 2022 à 1 M€ en 2023, soit une baisse de 20%, ce qui est assurément le signe d'une année financièrement difficile en lien direct avec l'envolée de l'inflation.

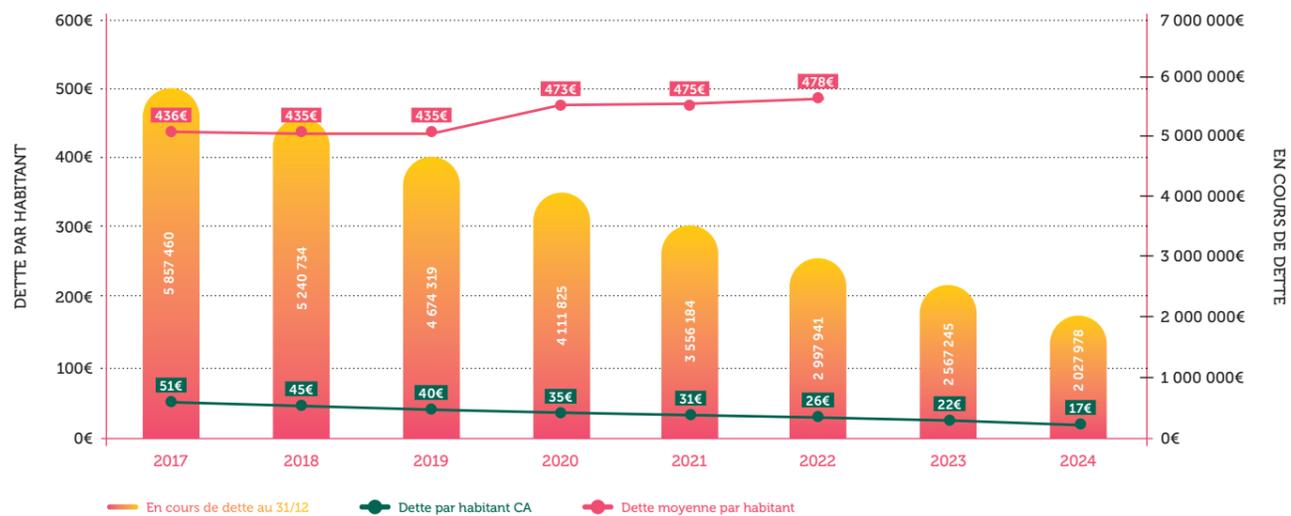
Un endettement quasiment nul

L'endettement de Colmar Agglomération reste très faible, comme l'illustre le graphique ci-dessous et aucun nouvel emprunt n'a été réalisé en 2023.

De surcroît, les emprunts antérieurs concernent en majorité les budgets annexes en rapport avec les transferts de compétences et des dettes afférentes dont Colmar Agglomération doit assumer les annuités.

La dette se répartit à 95,5% pour les prêts à taux fixe et à 4,5 % pour les prêts à taux variable. Il s'agit d'une évolution notable : en 2022, la dette de Colmar Agglomération comportait encore un prêt à taux structuré qui représentait 13% de sa dette.

Dans le cadre de la gestion active de son portefeuille de dette, Colmar Agglomération a procédé à la désensibilisation et au refinancement de cet emprunt constituant un produit de pente exposé à un risque élevé dans la mesure où il reposait sur deux effets de structure cumulatifs (écarts d'indices en € + multiplicateur jusqu'à 5) et catégorisé comme produit à risque élevé (3E) sur la charte Gissler. La désensibilisation de ce produit a consisté en son remboursement anticipé suivi de la contractualisation d'un nouvel emprunt à taux fixe augmenté d'une soulte. Cette option de sortie a été particulièrement performante au regard de la faible marge appliquée.



Source: DGCL- Donnée DGFIP, comptes de gestion 2022, budgets principaux - opérations réelles- GFP 100 000 à 300 000 habitants

Les dépenses d'équipement en 2023

En 2023, les dépenses d'équipement s'élèvent à **16,2 M€** tous budgets confondus. Les plus importantes concernent :

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES / MEMBRES Dépenses réalisées : 2,4 M€	COMPÉTENCE EAU/ASSAINISSEMENT PROGRAMME 2022-2026 Dépenses réalisées : 7 M€
COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ZONES D'ACTIVITÉS Dépenses réalisées : 1,3 M€	COMPÉTENCE MOBILITÉ / TRANSPORT TRANSPORT & PISTES CYCLABLES Dépenses réalisées : 1,2 M€



4. Sig - Topo

Le Système d'information géographique (SIG) de Colmar Agglomération a pour mission l'administration d'un référentiel cartographique communautaire et la gestion organisée et centralisée de données géolocalisées.

La "Data" étant de plus en plus présente dans la vie courante et dans l'exercice des missions des collectivités, le service tend à agréger de plus en plus d'informations des différents services du territoire pour améliorer l'efficacité de leur action, analyser le retour d'expérience de l'organisation des missions et proposer des éléments pour des simulations prédictives.

Réalisations SIG 2023 :

- Contribution à la Base Adresse Nationale,
- Maintenance de l'entrepôt de données et des outils d'exploitations,
- Préparation de l'acquisition d'une nouvelle orthophotographie hivernale (340 km²),
- Traitement des consultations des propriétaires dans le cadre du renouvellement de la chasse (8000 propriétaires consultés),
- Numérisation des données des infrastructures cyclables,
- Application d'identification des chemins ruraux.

Réalisations topographies en 2023 :

- Mise à jour du référentiel topo des communes (73 km),
- 7 procès-verbaux d'arpentage,
- Relevés topographiques spécifiques pour des projets d'aménagements (Pistes cyclables, zones d'activités).

Trombinoscope
et organigramme



Le Président de Colmar Agglomération



ÉRIC STRAUMANN

Président de Colmar Agglomération
Maire de Colmar

Les Vice-présidents



LUCIEN MULLER

1^{er} Vice-président en charge du développement économique, de l'attractivité du territoire et des relations avec les agences de développement économique régionale et départementale
Maire de Wettolsheim



SERGE NICOLE

2^e Vice-président en charge de l'administration générale (notamment les affaires juridiques, les assurances, l'informatique), les ressources humaines, la représentation de Colmar Agglomération aux instances paritaires du personnel et de la présidence de la commission consultative des services publics locaux
Maire de Wintzenheim



DENISE STOECKLÉ

3^e Vice-présidente en charge de l'environnement, de l'énergie, des milieux naturels et de l'Observatoire de la nature
Maire d'Ingersheim



MARIE-LAURE STOFFEL

4^e Vice-présidente en charge de la base nautique de Colmar-Houssen, de la fourrière automobile et des gens du voyage
Maire de Houssen



CHRISTIAN REBERT

5^e Vice-président en charge des finances et des budgets, de la présidence de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID) et de la mutualisation des services
Maire d'Andolsheim



ISABELLE FUHRMANN

6^e Vice-présidente en charge de la politique de la Ville et la prévention de la délinquance et de l'enseignement supérieur
Conseillère municipale de Colmar



BENOÎT SCHLUSSEL

7^e Vice-président en charge de la coordination en matière d'eau potable et d'eaux pluviales, de l'assainissement collectif et de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
Maire de Turckheim



THIERRY STOEBNER

8^e Vice-président en charge du plan de déplacement urbain et de la voirie des zones d'activités
Maire de Horbourg-Wihr



ALAIN RAMDANI

9^e Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, de l'habitat et du Programme local de l'habitat (PLH)
13^e Adjoint au Maire de Colmar



DANIEL BERNARD

10^e Vice-Président en charge de l'entretien du patrimoine immobilier de la représentation du Président de Colmar Agglomération aux sous-commissions départementales et d'arrondissement, ainsi qu'à la commission communale de sécurité de Colmar, pour tous les établissements d'hébergement qui relèvent de sa compétence, de la mise en œuvre des pouvoirs de polices spéciales relatives aux bâtiments menaçant ruine, à la sécurité des établissements recevant du public à usage d'hébergement, et à la sécurité des occupants d'immeubles collectifs à usage d'habitation
Maire de Niedermorschwihr



TRISTAN DENÉCHAUD

11^e Vice-président en charge des transports urbains et de l'intermodalité en vue de l'homogénéisation des transports urbains avec les partenaires régionaux et départementaux
Conseiller municipal de Colmar

TROMBINOSCOPE

Les conseillers communautaires



FLAVIEN ANCELY

Conseiller municipal de Colmar



RÉMY ANGST

Conseiller municipal de Colmar



SYBILLE BERTHET

3^e Adjointe au Maire de Colmar



LAURENT DENZER-FIGUE

Membre du Bureau de Colmar Agglomération
Conseiller municipal de Colmar



FRÉDÉRIC HILBERT

12^e Adjoint au Maire de Colmar



NATHALIE LACASSAGNE¹

Conseillère municipale de Colmar



FABIENNE HOUBRE

Conseillère municipale de Colmar



CATHERINE HUTSCHKA

Conseillère municipale de Colmar



PATRICIA KELLER

Conseillère municipale de Colmar



FRANÇOIS LENTZ

Conseiller municipal de Colmar



ERIC LOESCH

Membre du Bureau de Colmar Agglomération
Conseiller municipal de Colmar



CLAUDINE MATHIS

Conseillère municipale de Colmar



CHRISTIAN MEISTERMANN

4^e Adjoint au Maire de Colmar



BARBAROS MUTLU

10^e Adjoint au Maire de Colmar



MANURÉVA PELLETIER

Conseillère municipale de Colmar



SYLVIE PÉPIN-FOUINAT

Conseillère municipale de Colmar



NATHALIE PRUNIER

5^e Adjointe au Maire de Colmar



AUORE REINBOLD

Conseillère municipale de Colmar

Les conseillers communautaires



PASCAL SALA

2^e Adjoint au Maire de Colmar



OLIVIER SCHERBERICH

Conseiller municipal de Colmar



MICHÈLE SENGELEN CHIODETTI

9^e Adjointe au Maire de Colmar



PATRICIA MIGLIACCIO

2^e Adjointe au Maire de Ingersheim



JOËL HENNY

Membre du Bureau de Colmar Agglomération Maire de Jepsheim



MARC BOUCHÉ

Membre du Bureau de Colmar Agglomération Maire de Muntzenheim



CAROLINE SANCHEZ²

Conseillère municipale de Colmar



MICHEL SPITZ

Membre du Bureau de Colmar Agglomération 6^e Adjoint au Maire de Colmar



OUSSAMA TIKRADI

Conseiller municipal de Colmar



CHRISTIAN DURR

Membre du Bureau de Colmar Agglomération Maire de Porte du Ried



MARIO ACKERMANN

Membre du Bureau de Colmar Agglomération Maire de Sainte-Croix-en-Plaine



SÉVERINE GODDE

2^e Adjointe au Maire de Sainte-Croix-en-Plaine



ODILE UHLRICH-MALLET

Membre du Bureau de Colmar Agglomération 1^{ère} Adjointe au Maire de Colmar



OLIVIER ZINCK

8^e Adjoint au Maire de Colmar



MARIE-JOSEPH HELMLINGER

Membre du Bureau de Colmar Agglomération Maire de Bischwihr



JEAN-MARC SCHULLER

Membre du Bureau de Colmar Agglomération Maire de Sundhoffen



DANIELL RUBRECHT

Membre du Bureau de Colmar Agglomération 1^{ère} Adjointe au Maire de Turckheim



PHILIPPE BETTER

Membre du Bureau de Colmar Agglomération Maire de Walbach



CHRISTIAN VOLTZ

Membre du Bureau de Colmar Agglomération Maire de Fortschwihr



LAURENT WINKELMULLER

Membre du Bureau de Colmar Agglomération Maire de Herrlisheim-près-Colmar



DANIEL BOEGLER

1^{ère} Adjoint au Maire de Horbourg-Wihr



RICHARD LEY

Membre du Bureau de Colmar Agglomération Maire de Wickerschwihr



DENIS ARNDT

3^e Adjoint au Maire de Wintzenheim



CLAUDE KLINGER-ZIND

Conseiller Municipal de Wintzenheim



CHRISTIAN DIETSCH

Conseiller municipal de Horbourg-Wihr



LAURENCE KAEPLIN

Membre du Bureau de Colmar Agglomération 2^e Adjointe au Maire de Horbourg-Wihr



JEAN-MARC BETTINGER

Membre du Bureau de Colmar Agglomération 1^{ère} Adjoint au Maire d'Ingersheim



DOMINIQUE SCHAFFHAUSER

6^e Adjointe au Maire de Wintzenheim



LUCETTE SPINHIRNY

Membre du Bureau de Colmar Agglomération 2^e Adjointe au Maire de Wintzenheim



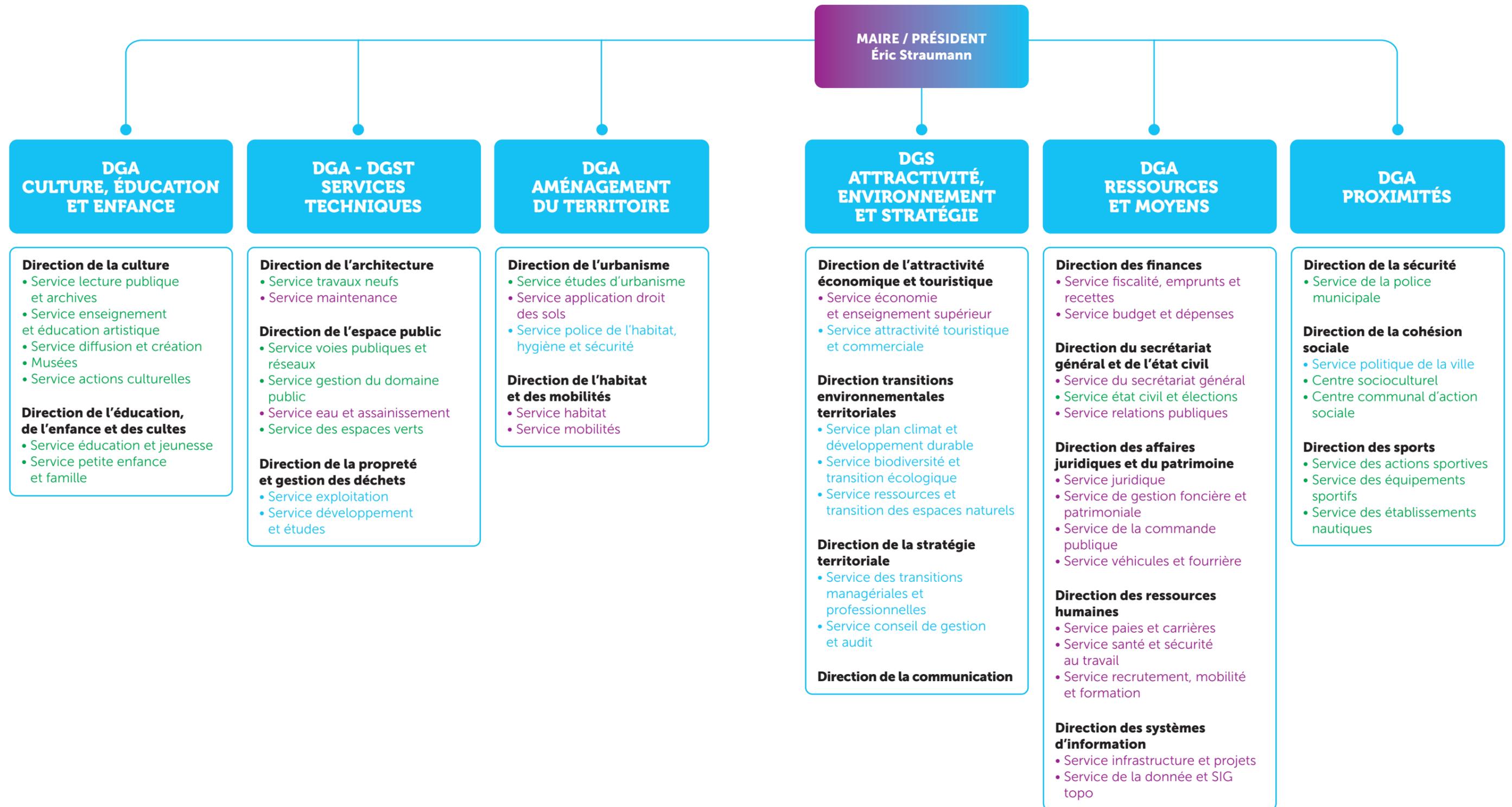
BENJAMIN HUIN-MORALES

Membre du Bureau de Colmar Agglomération Maire de Zimmerbach

¹ Nathalie LACASSAGNE est installée au conseil communautaire depuis le 16 février 2023, suite à la démission de Nadia HOOG

² Caroline SANCHEZ est installée au conseil communautaire depuis le 6 avril 2023, suite à la démission de Véronique SPINDLER

ORGANIGRAMME DES SERVICES



Développer

Accompagner

CA COLMAR
AGGLOMÉRATION

20 ANS

Préserver

Partager...

